



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Lettre d'information « Certificats d'économies d'énergie »

août 2016

Éditorial

Un projet de décret relatif à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a été présenté au CNTE et au CSE en juillet 2016. Le projet de PPE prévoit parmi les orientations en matière de maîtrise de la demande énergétique de « renforcer les objectifs de la troisième période du dispositif des CEE », et de « définir l'objectif et les modalités de la quatrième période du dispositif des CEE ».

Afin de préparer la quatrième période du dispositif, un travail de concertation avec les acteurs sera mené dès cet automne, avec une réunion de lancement le 9 septembre 2016. Il s'agit d'amplifier les actions d'économies d'énergie au regard des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et de donner de la visibilité aux acteurs à plus long terme.

Pascal DUPUIS
Chef du service climat et efficacité énergétique

Tableaux de bord

CEE « classiques »

Depuis le début du dispositif jusqu'au 31 juillet 2016, un total de 1096,8TWh_{cumac} a été délivré dont :

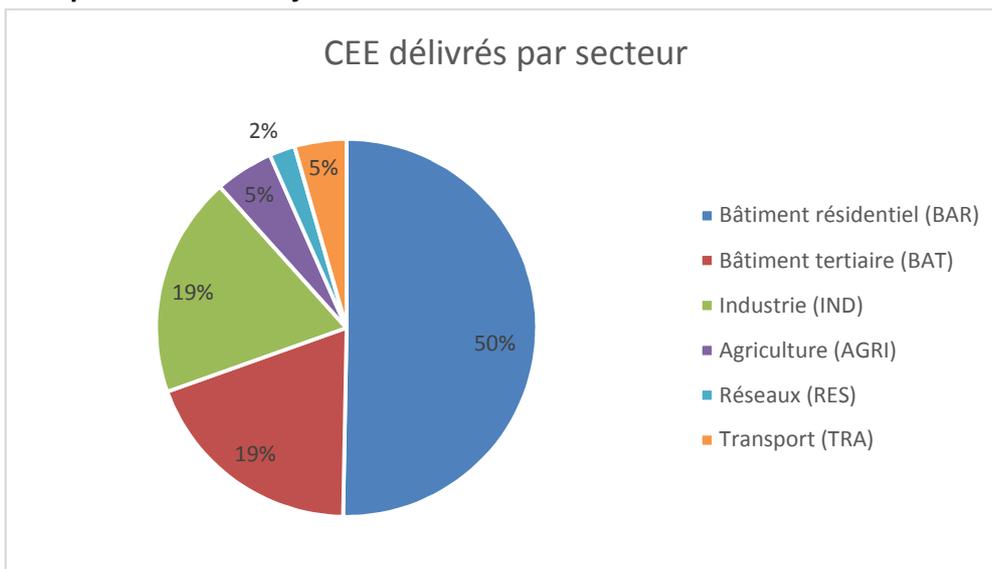
- un volume de 1011,4 TWh_{cumac} pour les acteurs obligés ;
- un volume de 85,4 TWh_{cumac} pour les acteurs éligibles non obligés, dont 24,5 TWh_{cumac} pour le compte des collectivités territoriales et 34,9 TWh_{cumac} pour le compte des bailleurs sociaux.

Le volume total de 1096,8 TWh_{cumac} se divise de la façon suivante : 92% ont été obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 5% via des opérations spécifiques et 3% via des programmes d'accompagnement.

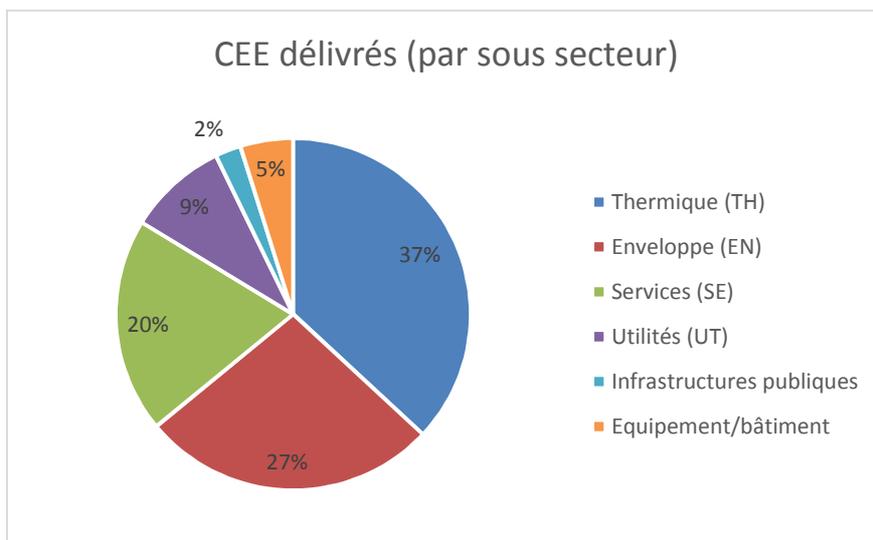
Par ailleurs, le stock de demandes en cours d'instruction au PNCEE s'élève à 51 TWh_{cumac}.

Les données présentées ci-après concernent les CEE délivrés depuis le 1^{er} janvier 2015. Elles ne sont donc pas directement comparables aux données présentées dans les lettres d'informations antérieures au mois de juin 2016.

Les CEE délivrés entre le 1er janvier 2015 et le 31 juillet 2016 pour des opérations standardisées et spécifiques, se répartissent de la façon suivante entre les secteurs :



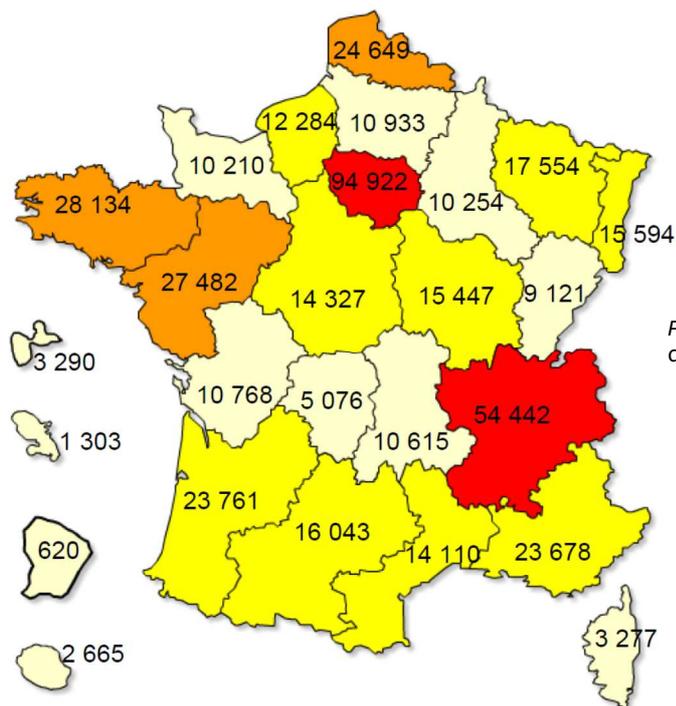
Les économies d'énergie issues d'opérations standardisées se répartissent de la façon suivante entre les sous-secteurs :



Les dix premières opérations standardisées sont :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	% des CEE délivrés
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	9,56%
BAR-EN-102	Isolation des murs	8,53%
BAR-TH-07-SE / BAR-TH-107-SE	Chaudière collective de type condensation avec contrat assurant le maintien du rendement énergétique de la chaudière	6,37%
BAR-TH-06 / BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	6,30%
IND-UT-02 / IND-UT-102	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	3,90%
IND-UT-17 / IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	3,89%
BAR-TH-07 / BAR-TH-107	Chaudière collective à haute performance énergétique	3,88%
BAT-EN-01 / BAT-EN-101	Isolation des combles ou de toiture (tertiaire)	3,72%
BAR-TH-31 / BAR-TH-131	Isolation d'un réseau d'eau chaude sanitaire	2,72%
BAT-TH-19 / BAT-TH-119	Isolation d'un réseau d'eau chaude sanitaire	2,70%

Le volume de certificats d'économies d'énergie en GWh_{cumac} délivré par région, pour les opérations standardisées et spécifiques, est le suivant :



Remarque : la répartition ci-contre représente le volume de CEE délivrés en fonction du lieu de réalisation des opérations.

Enfin, s'agissant de l'activité du marché des CEE sur le registre, le volume de certificats échangés entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 juillet 2016 est de 233,5 TWh_{cumac}, pour un total de 1438 transactions. Comme l'indique le site du registre national des certificats d'économies d'énergie, le prix moyen de cession des CEE transférés au mois de juillet 2016 était de 0,163 c€ HT/kWh_{cumac}.

CEE « précarité énergétique »

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 juillet 2016, un total de 14,0 TWh_{cumac} a été délivré dont :

- un volume de 6,7 TWh_{cumac} pour les acteurs obligés ;
- un volume de 7,4 TWh_{cumac} pour les acteurs éligibles non-obligés, dont 898 GWh_{cumac} pour le compte des bailleurs sociaux et 9 GWh_{cumac} pour le compte des collectivités.

Le volume total de 14 TWh_{cumac} se divise de la façon suivante : 7,4 TWh_{cumac} ont été obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 6,1 TWh_{cumac} via des opérations spécifiques et 0,5 TWh_{cumac} via des programmes d'accompagnement.

Par ailleurs, le stock de demandes en cours d'instruction au PNCEE s'élève à 10,9 TWh_{cumac}.

Les opérations standardisées les plus fréquemment mises en œuvre sont :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	% kWh cumac
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	20,49%
BAR-EN-102	Isolation des murs	16,61%
BAR-EQ-112	Systèmes hydro-économes	12,67%
BAR-TH-131	Isolation d'un réseau hydraulique d'eau chaude sanitaire	10,95%
BAR-TH-15	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage	9,83%
BAR-TH-45/BAR-TH-145	Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel	5,24%

Bilan des économies d'énergie réalisée

La directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique impose de publier annuellement les économies d'énergie réalisées par catégorie d'obligés.

	Etat des comptes au 1er août (kWhc)	Obligation P3 estimée (kWhc)
carburants	245 512 989 265	335 722 971 574
GPL carburant	228 382 828	889 615 965
fioul domestique	61 915 139 717	42 364 634 122
GPL combustible	5 926 656 056	8 012 929 901
électricité	115 150 857 274	193 783 938 289
gaz naturel	73 923 011 414	105 387 636 644
chaleur et froid	14 436 333 953	13 838 273 505
total obligé	517 093 370 507	700 000 000 000
total non obligé	32 406 860 345	-

Programmes

L'[arrêté](#) validant le programme « Toits d'abord », porté par la Fondation Abbé Pierre, comme programme permettant la délivrance de CEE « précarité énergétique » a été publié au Journal officiel le 20 juillet 2016.

L'[arrêté](#) validant le nouveau programme PRO-INNO-07 intitulé « Expérimentation d'un passeport de rénovation énergétique dans les TEPCV avec pré-diagnostic en ligne », porté par la Société Direct Energie, a été publié au Journal officiel le 17 août 2016.

Liens utiles

- [page dédiée aux CEE sur le site de la DGEC](#)
- [site du registre national des certificats d'économies d'énergie](#)